

- De 7 à 2 jours : 75 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance.
- La veille ou le jour du départ : 100 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance.

** Cette description n'est pas contractuelle ; pour plus d'information, consultez les notices dédiées.*

*** Contrat Tranquilité CB : pour souscrire cette garantie, il vous faut impérativement bénéficier des garanties d'une carte bancaire multiservices proposant une assurance annulation et une assistance rapatriement : **Gold Mastercard, Visa Premier, Infinite, Platinium, à l'exclusion des autres types de cartes bancaires.***

Seules les cartes bancaires délivrées par une banque française, belge ou suisse sont acceptées.

Attention ! assurez-vous que le contrat de votre carte bancaire couvre également les personnes inscrites sur votre dossier de voyage.